

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2026061CS0106**

Comité Syndical du 2 mars 2026

Date de convocation : 18 février 2026

Date d'affichage : 4 mars 2026

OBJET : Budget principal 2025 : compte financier unique.

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean REVEREAULT.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	45
Nombre de procurations au moment du vote :	1

Le Président propose au Comité Syndical qui l'accepte, Madame Sylviane BUTON, 1^{ère} Vice-Présidente, comme Président *ad hoc*.

Le Président Jean-Michel BOLVIN cède la Présidence du Comité Syndical à Madame Sylviane BUTON.

Madame Sylviane BUTON **demande à Madame Laure GAUTHIER**, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte financier unique 2025 du budget principal.

Madame Laure GAUTHIER rappelle que concernant le compte financier unique :

- Que le SDEG 16, Syndicat mixte ouvert, a adopté la nomenclature comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Que par délibération du 9 décembre 2022, le Comité Syndical a également adopté un règlement budgétaire et financier selon lequel (article 2.7) :

« Le compte financier unique (CFU) a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- *favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,*
- *améliorer la qualité des comptes,*
- *simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.*

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

A terme, le CFU participera à un bloc d'information financière modernisé et cohérent composé d'un rapport sur le CFU, du CFU lui-même et des données ouvertes ("open data").

- Qu'ainsi, pour les comptes 2025, le SDEG 16 présente désormais un CFU qui remplace le compte administratif mais également le compte de gestion.
- Que de plus, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3500 habitants soumis aux instructions budgétaires et comptables M4 et M57, ont l'obligation de produire **une annexe environnementale** dans leur compte administratif ou leur compte financier unique (article 191 de la loi de finances pour 2024).

Il est précisé que le compte financier unique 2025 du budget principal était joint, dans son intégralité, aux convocations.

Il est donné lecture, section par section et chapitre par chapitre, du compte financier unique 2025 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

SDEG 16 - BUDGET SDEG 16 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	52 062 059,18	17 159 316,14	69 221 375,32
	Recettes réalisées (1)	B	22 162 286,91	15 249 949,28	37 412 236,19
	Restes à réaliser	C	16 692 072,69	0,00	16 692 072,69
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	50 491 815,77	17 765 250,98	68 257 066,75
	Dépenses réalisées (1)	E	19 073 695,23	8 048 837,23	27 122 532,46
	Restes à réaliser	F	24 474 394,27	0,00	24 474 394,27
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	3 088 591,68	7 201 112,05	10 289 703,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 570 243,41	5 343 765,87	3 773 522,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 518 348,27	12 544 877,92	14 063 226,19
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-7 782 321,58	0,00	-7 782 321,58
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-6 263 973,31	12 544 877,92	6 280 904,61

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-1 570 243,41	0,00	3 088 591,68	0,00	1 518 348,27
Fonctionnement	13 493 406,18	8 149 640,31	7 201 112,05	0,00	12 544 877,92
TOTAL I	11 923 162,77	8 149 640,31	10 289 703,73	0,00	14 063 226,19
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21802-BUDGET ANNEXE EnR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-153 664,00	0,00	-55 736,00	0,00	-209 400,00
Fonctionnement	153 664,00	153 664,00	209 400,00	0,00	209 400,00
Sous-Total	0,00	153 664,00	153 664,00	0,00	0,00
21803-IRVE SDEG 16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-214 399,27	0,00	151 418,92	0,00	-62 980,35
Fonctionnement	0,00	0,00	1 648,39	0,00	1 648,39
Sous-Total	-214 399,27	0,00	153 067,31	0,00	-61 331,96
TOTAL II	-214 399,27	153 664,00	306 731,31	0,00	-61 331,96
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	11 708 763,50	8 303 304,31	10 596 435,04	0,00	14 001 894,23

Source : compte financier unique, pages 5 et 6.

Par chapitre, la balance générale du compte financier unique 2025 du budget principal s'établit, comme suit :

Fonctionnement - Dépenses		Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 729 350,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 319 002,43
65	Autres charges de gestion courante	743 325,33
66	Charges financières	784 436,33
67	Charges spécifiques	536 378,91
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	570 105,96
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 366 237,87
Total		8 048 837,23

Fonctionnement - Recettes		Titres émis
013	Atténuations de charges	2 222,27
70	Produits services, domaine ventes diverses	923 795,40
731	Impôts et taxes	5 399 628,00
74	Dotations, subventions et participations	4 342 762,23
75	Autres produits de gestion courante	4 029 439,49
76	Produits financiers	182,67
77	Produits spécifiques	10 366,13
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	536 048,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 505,01
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 343 765,87
Total		20 593 715,15

Investissement - Dépenses		Mandats émis	RAR	Total
20	Immos incorporelles	5 010,00	6 849,00	11 859,00
204	Subventions d'équipement versées	1 282 004,92	0,00	1 282 004,92
21	Immos corporelles	170 990,57	37 281,80	208 272,37
23	Immos en cours	11 748 524,24	24 430 263,47	36 178 787,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 339,35	0,00	51 339,35
13	Subventions d'investissement	395 175,29	0,00	395 175,29
16	Emprunts et dettes assimilées	5 415 145,85	0,00	5 415 145,85
040	Opérations d'ordre entre sections	5 505,01	0,00	5 505,01
001	Solde d'exécution négatif reporté	1 570 243,41	0,00	1 570 243,41
Total		20 643 938,64	24 474 394,27	45 118 332,91

Investissement - Recettes		Titres émis	RAR	Total
13	Subventions d'investissement	8 213 462,25	13 692 072,69	21 905 534,94
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	3 000 000,00	6 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 578 854,60	0,00	9 578 854,60
23	Immobilisations en cours	3 732,19	0,00	3 732,19
040	Opérations d'ordre entre sections	1 366 237,87	0,00	1 366 237,87
Total		22 162 286,91	16 692 072,69	38 854 359,60

Madame Laure GAUTHIER précise que :

- **l'excédent total de clôture de l'exercice 2025 du budget principal et des exercices antérieurs cumulés est de : 6 280 904,61 €.**
- **la capacité de désendettement est de : 4 ans.**

Madame Laure GAUTHIER présente différents diaporamas :

- un graphique présentant la répartition des dépenses du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 53 167 170,14 € et notamment en matière de travaux
- un graphique présentant la répartition des recettes du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 59 448 074,75 € et notamment en matière de recettes des adhérents
- un graphique présentant la répartition des dépenses de fonctionnement, soit 8 048 837,23 €
- un graphique présentant la répartition des recettes de fonctionnement, soit 20 593 715,15 €
- un graphique présentant la répartition des dépenses d'investissement, soit 45 118 332,91 €
- un graphique présentant la répartition des recettes d'investissement, soit 38 854 359,60 €
- un graphique présentant un comparatif du compte financier unique 2025 par rapport au CFU 2024.

Enfin, Madame Laure GAUTHIER récapitule les points clefs du compte financier unique 2025 du budget principal à savoir :

- **L'excédent total de clôture de l'exercice 2025 du budget principal et des exercices antérieurs cumulés est de : 6 280 904,61 €.**

Ce montant s'explique par :

- Le titre à Orange suite protocole transactionnel d'un montant 1 500 000 €
 - La perception des redevances 2023 à 2025 à XpFibre
 - Moins de mandatements en 2025
 - L'excédent de fonctionnement plus important en 2024 qu'en 2023.
- Les travaux : **80,19% des dépenses d'investissement**
 - o soit plus de 36,18 M € travaux
 - Les contributions des collectivités : **19,56%** de l'ensemble des recettes
 - Les indemnités des élus : **0,36% des dépenses** de fonctionnement
 - Les charges de personnel : **16,39% des dépenses** de fonctionnement
 - o et 2,54% de l'ensemble des dépenses (indemnités élus incluses)
 - Les emprunts : **11,66% de l'ensemble des dépenses.**
 - o L'état des emprunts est le suivant :

Nombre d'emprunts en cours :	23
Remboursement du capital en 2025 :	5 408 069,23
Intérêts 2025 :	796 605,53
Annuités 2025 :	6 204 674,76
Capital restant dû au 31/12/2025 (hors intérêts) :	34 380 995,35

- La capacité de désendettement 2025 est de **4 ans**.

Madame Laure GAUTHIER rappelle que concernant l'annexe 4 du CFU « Impact du budget pour la transition écologique » :

- Comme indiqué précédemment, les collectivités territoriales soumises aux instructions budgétaires et comptables M57, ont l'obligation de produire **une annexe environnementale** dans leur compte financier unique.
- Que le **budget vert** constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.
- Que l'annexe environnementale des collectivités locales permet de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.
- Qu'ainsi, cette annexe, des budgets principaux et des budgets annexes, détaille tout ou partie des dépenses réelles d'investissement selon leur impact environnemental (favorable, neutre ou défavorable).
- Que l'état annexé « Impact du budget pour la transition écologique » se présente sous la forme de tableaux : un tableau par axe de la « classification » européenne et un tableau de synthèse croisant le résultat des cotations sur les différents axes.
- Que les comptes concernés sont listés dans le décret du 16 juillet 2024, ainsi que les axes d'évaluation, pris en compte de façon progressive de 2025 à 2027.
- Que chaque collectivité est libre de coter les dépenses avec ses propres outils, ou en fonction d'outils développés par des éditeurs informatiques.
- Que les critères environnementaux de la taxonomie européenne sont les suivants :

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6
ATTENUATION	ADAPTATION	EAU	RESSOURCES	POLLUTION	BIODIVERSITE
Lutte contre le changement climatique	Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	Gestion des ressources en eau	Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques	Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols	Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
Correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes.	A trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.	Fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.	Caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation plus efficace des ressources ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques.	A trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.	Fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'axe Biodiversité est considéré sous le prisme du changement de l'usage des sols dans le budget vert, et sous l'angle du prélèvement des ressources.

Pour 2025, les comptes du SDEG 16 définis dans le décret du 16 juillet 2024 se répartissent sur 3 axes.

Pour le budget principal : les axes 1,2 et 6 sont concernés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	1 282 004,92	0,00	0,00	1 282 004,92	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	5 010,00	0,00	0,00	0,00	5 010,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	10 698,00	0,00	0,00	0,00	10 698,00	0,00
A125 Constructions	1 695,90	0,00	0,00	0,00	1 695,90	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	158 596,67	0,00	0,00	53 427,08	105 169,59	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	11 748 524,24	9 696 362,99	0,00	0,00	2 052 161,25	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	13 206 529,73	9 696 362,99	0,00	1 335 432,00	2 174 734,74	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	1 282 004,92	0,00	1 282 004,92	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	5 010,00	0,00	0,00	0,00	5 010,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	10 698,00	0,00	0,00	0,00	10 698,00
A125 Constructions	1 695,90	0,00	0,00	1 695,90	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	158 596,67	0,00	53 427,08	0,00	105 169,59
A155 Immobilisations corporelles en cours	11 748 524,24	2 771 759,60	0,00	265 477,83	8 711 286,81
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	13 206 529,73	2 771 759,60	1 335 432,00	267 173,73	8 832 164,40

Madame Laure GAUTHIER explique les travaux valorisés dans l'axe 1 :

Code A105 :

- Défavorables : THD

Code A125 :

- Neutres : volets roulants

Code A150 :

- Défavorables : motifs lumineux

Code A155 :

- Favorables : travaux d'éclairage public (hors fonds vert)
- Neutres : mises en lumière, cartographie, PCRS

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	1 282 004,92	0,00	0,00	0,00	1 282 004,92
A110	Autres immobilisations incorporelles	5 010,00	0,00	0,00	5 010,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	10 698,00	0,00	0,00	10 698,00	0,00
A125	Constructions	1 695,90	0,00	0,00	0,00	1 695,90
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	158 596,67	0,00	0,00	105 169,59	53 427,08
A155	Immobilisations corporelles en cours	11 748 524,24	6 074 537,99	0,00	1 786 683,42	3 887 302,83
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 206 529,73	6 074 537,99	0,00	1 907 561,01	5 224 430,73

Madame Laure GAUTHIER explique les travaux valorisés dans l'axe 2 :

Code A110 :

- Neutres : logiciels (e-SDEG, I-topo)

Code A120 :

- Neutres : achat de terrains, géomètres ...

Code A150 :

- Neutres : matériel informatique, matériel de bureau, téléphone ...

Code A155 :

- Favorables : travaux d'extension des réseaux réalisés en souterrain, effacement des réseaux (électriques, communications électroniques, éclairage public), sécurisation des réseaux électriques
- Neutres : travaux de renforcement des réseaux électriques, appuis communs

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	1 282 004,92	0,00	0,00	0,00	1 282 004,92
A110	Autres immobilisations incorporelles	5 010,00	0,00	0,00	0,00	5 010,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	10 698,00	0,00	0,00	0,00	10 698,00
A125	Constructions	1 695,90	0,00	0,00	0,00	1 695,90
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	158 596,67	0,00	0,00	0,00	158 596,67
A155	Immobilisations corporelles en cours	11 748 524,24	850 065,40	0,00	0,00	10 898 458,84
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 206 529,73	850 065,40	0,00	0,00	12 356 464,33

Madame Laure GAUTHIER explique les travaux valorisés dans l'axe 6 :

Code A155 :

- Favorables : travaux d'éclairage public Fonds vert

Le Président Jean-Michel BOLVIN assiste à la discussion.

Il n'est posé aucune question par les membres du Comité Syndical.

Le Président Jean-Michel BOLVIN quitte la salle de réunion avant les opérations de vote.

La 1^{ère} Vice-Présidente précise que les modalités de vote du compte financier unique du budget principal sont les suivantes : le budget est voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

La 1^{ère} Vice-Présidente propose de procéder au vote du compte financier unique 2025 du budget principal.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

46 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du budget principal tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - par voie de conséquence, le compte financier unique 2025 du budget principal est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le compte financier unique 2025 du budget principal.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.